# PLAN SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

*incluant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence*

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
Québec

**ÉCOLE : Saint-Laurent**
**Date d'adoption par le CÉ :**

| Équipe de travail - Pavilion Saint-Germain | |
|---|---|
| **Noms** | **Fonction** |
| Marie-Claude Beaudet | **Psychoéducatrice** |
| Karine Hippolyte | **Psychologue** |
| Roseline Lefebvre | **Psychoéducatrice** |
| Rym Achour | **AVSEC** |
| Rimonda Eid | **AVSEC** |
| Patrik Houle | **TES** |
| Randy Dezouvre | **TES** |
| Simon Bilodeau | **TES** |
| **Coordonnateur du *Plan Santé bien-être*** | |
| Patrice Lalande | **Directeur adjoint** |

| Équipe de travail - Pavillon Émile-Legault | |
|---|---|
| **Noms** | **Fonction** |
| Hanane Benouhoud | **Surveillante d'élèves** |
| Isabelle Chiasson | **Éducatrice spécialisée** |
| Mélissa D'Aoust | **Éducatrice spécialisée** |
| Marie-Eve Gendron | **AVSEC** |
| Mélissa Goineau | **Éducatrice spécialisée** |
| Abnide Jourdain | **Psychoéducatrice** |
| Béatrice Latreille | **Psychoéducatrice** |
| Martine Lefebvre | **Enseignante** |
| Marie-Josée Robitaille | **Psychoéducatrice conseil** |
| Sarah Ross-Lavoie | **Psychologue** |
| **Coordonnateur du *Plan Santé bien-être*** | |
| Julie Filion-Mitchell et Marie-Pier Gauthier-Vallières | **Directrices adjointes** |

## Légende :

Pour aller plus loin : les liens cliquables suggérés proposent des **informations accessibles à tous.**

Pour aller plus loin : les liens cliquables suggérés proposent des **informations et des outils de référence accessibles au personnel scolaire.**

N.B. Pour y avoir accès, les membres doivent être connectés avec leur adresse GGL CSSMB.

Canevas Plan Santé et bien-être proposé par le Service des ressources éducatives, CSSMB.
Rédaction et mise en place : Priscilla Côté et Julien Lamontagne
**Dernière mise à jour : 15 mai 2023.**

©Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, 2023
Tous droits réservés.
Toute reproduction d'une partie quelconque de ce document par quelque procédé que ce soit est strictement interdite sans l'autorisation écrite du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Sources icônes : <a href="https://www.flaticon.com/fr/icones-gratuites/chercher" title="chercher icônes">Chercher icônes créées par Freepik - Flaticon</a>

# PLAN SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

En plus d'être liés à la réussite éducative des élèves, la santé et le bien-être de ces derniers sont au cœur de nos préoccupations. Pour ce faire, nous croyons qu'il est essentiel d'agir en prévention-promotion de manière globale et universelle.

La *Loi sur l'instruction publique* (LIP)[1] prévoit que chaque école élabore un plan de lutte contre l'intimidation et la violence (art. 75.1). Pour sa part, le CSSMB a opté pour un ***Plan santé et bien-être*** qui intègre toutes les obligations prescrites par la LIP à propos du plan de lutte contre l'intimidation et la violence, en plus d'accorder une grande attention au développement des compétences sociales et émotionnelles des élèves ainsi que du personnel.

> *Les compétences sociales et émotionnelles (CSÉ) des enfants et des adultes fournissent à l'enfant des outils qui lui permettent de se protéger, de s'affirmer, de gérer ses émotions et de devenir une citoyenne ou un citoyen responsable, et aussi de réussir à l'école. Elles sont essentiellement apprises par l'expérience, et l'école devient, par conséquent, un lieu privilégié pour les acquérir. Elles se développent dès la petite enfance et tout au long de la vie. Pour les adultes, ces compétences sont la base d'une intervention bienveillante et constituent, comme pour les enfants, un facteur de protection.* (Conseil supérieur de l'éducation, 2020).[2]

L'appellation ***Plan Santé et bien-être*** sera dorénavant utilisée pour remplacer le terme Plan de lutte contre l'intimidation et la violence étant donné qu'il inclut toutes les obligations de la LIP quant à ce dernier.

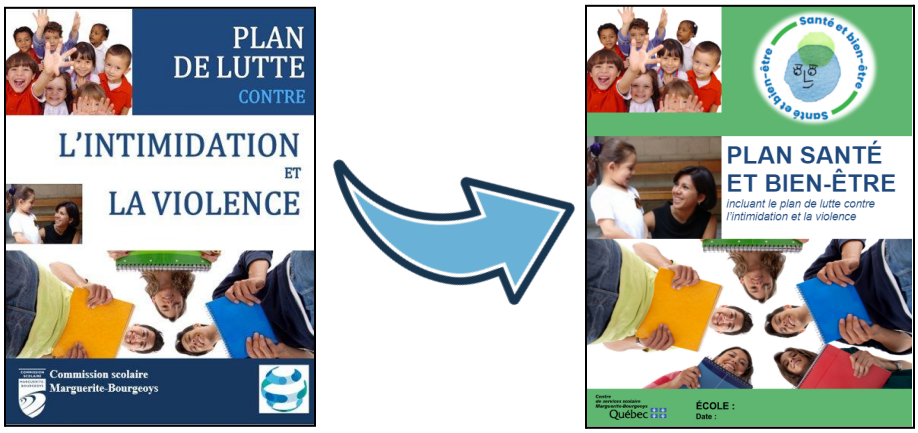


[1] i-13.3 - Loi sur l'instruction publique. Principaux articles de la LIP : 75.1 à 75.3, 77, 83.1 et 96.13. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/i-13.3.

[2] Conseil supérieur de l'éducation (2020). Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs, Québec, Le Conseil, 176 p. https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/50-0524-AV-bien-etre-enfant-2.pdf.

**De quoi est composé le Plan Santé et bien-être?**

En plus d'être un outil de référence pour l'établissement en matière d'intervention face à l'intimidation et la violence, le ***Plan Santé et bien-être*** se veut un assemblage d'actions en prévention-promotion dont le but est de permettre aux élèves de grandir, d'apprendre et de s'épanouir dans un milieu scolaire sécuritaire, positif et bienveillant.

Le Plan Santé et bien-être s'articule autour des composantes suivantes, cliquez pour vous y rendre directement :

## ANALYSE DE LA SITUATION

## MESURES DE PRÉVENTION-PROMOTION

## INTERVENTION

## VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

L'équipe de travail constituée pour développer le *Plan Santé et bien-être* peut s'appuyer sur les outils suivants pour l'élaborer et le réviser annuellement :

Site Santé et bien-être, climat scolaire et prévention de la violence

Outils *Bonnes pratiques Santé et bien-être*

Le directeur de l'école doit transmettre une copie du Plan Santé et bien-être au protecteur national de l'élève.

# POUR MIEUX COMPRENDRE

**Obligations du conseil d'établissement[3]:**

- Le conseil d'établissement (conseil) doit adopter le *Plan Santé et bien-être* ou son actualisation proposé par le directeur de l'établissement. Cette proposition aura été préalablement élaborée avec la participation des membres du personnel;
- Un document clair et accessible expliquant le *Plan Santé et bien-être* doit être distribué aux parents. Ce document doit faire état de la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève
- Le conseil veille à ce que le soit *Plan Santé et bien-être* soit révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé;
- Le conseil procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école, au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence et un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'établissement et au protecteur national de l'élève.

Pour aller plus loin sur les obligations du conseil d'établissement

**Voici les composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence (LIP 75.1) et qui sont intégrées dans le *Plan Santé et bien-être* :**

1. Une **analyse de la situation de l'école** au regard des actes d'intimidation et de violence de l'établissement;
2. Les **mesures de prévention** visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique;
3. Les **mesures visant à favoriser la collaboration des parents** à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire;
4. Les **modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** concernant un acte d'intimidation ou de violence à l'établissement et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation;
5. Les **actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence** est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne ou qu'un signalement ou une plainte est transmis à l'établissement par le protecteur régional de l'élève;
6. Les **mesures visant à assurer la confidentialité** de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;
7. Les **mesures de soutien ou d'encadrement** offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte;
8. Les **sanctions disciplinaires** applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes;
9. Le **suivi qui doit être donné à tout signalement** et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

[3] i-13.3 - Loi sur l'instruction publique. Principaux articles de la LIP : 75.1 à 75.3, 77, 83.1 et 96.13. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/i-13.3.

## Santé et bien-être

Le Conseil supérieur de l'éducation considère que le bien-être scolaire est :
« multifactoriel et multidimensionnel, et comprend à la fois les aspects émotionnel, psychologique et social. Il combine tant la perception subjective de l'enfant sur son état général que l'engagement de celui-ci dans sa vie scolaire. Il fait référence au plaisir, au bonheur vécu et à la réalisation de soi. Il est tributaire des capacités d'adaptation de l'enfant à l'école. Ces capacités peuvent être liées à ses compétences sociales et émotionnelles, aux relations interpersonnelles qu'il entretient avec ses pairs et les adultes qui l'entourent, à son sentiment d'efficacité personnelle, à sa santé mentale et à ses habitudes de vie (inspiré de Papazian-Zohrabian et autres, 2018). En plus des caractéristiques propres à l'enfant, son bien-être à l'école est influencé à la fois par l'environnement familial, scolaire et pédagogique, professionnel et communautaire ».[4]

## Santé mentale

« L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) élargit la portée du bien-être pour le relier étroitement à la santé mentale, qui constitue « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté.[5]

## Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP).[6]

## Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP).[7]

---

[4]Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs - CSE 9 juin. 2020, https://www.cse.gouv.qc.ca/publications/bien-etre-enfant-50-0524/.
[5]*Idem.*
[6] i-13.3 - Loi sur l'instruction publique. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/i-13.3
[7] *Idem*

**Voici le modèle du climat scolaire[8] qui sous-tend la réflexion du *Plan Santé et bien-être* :**

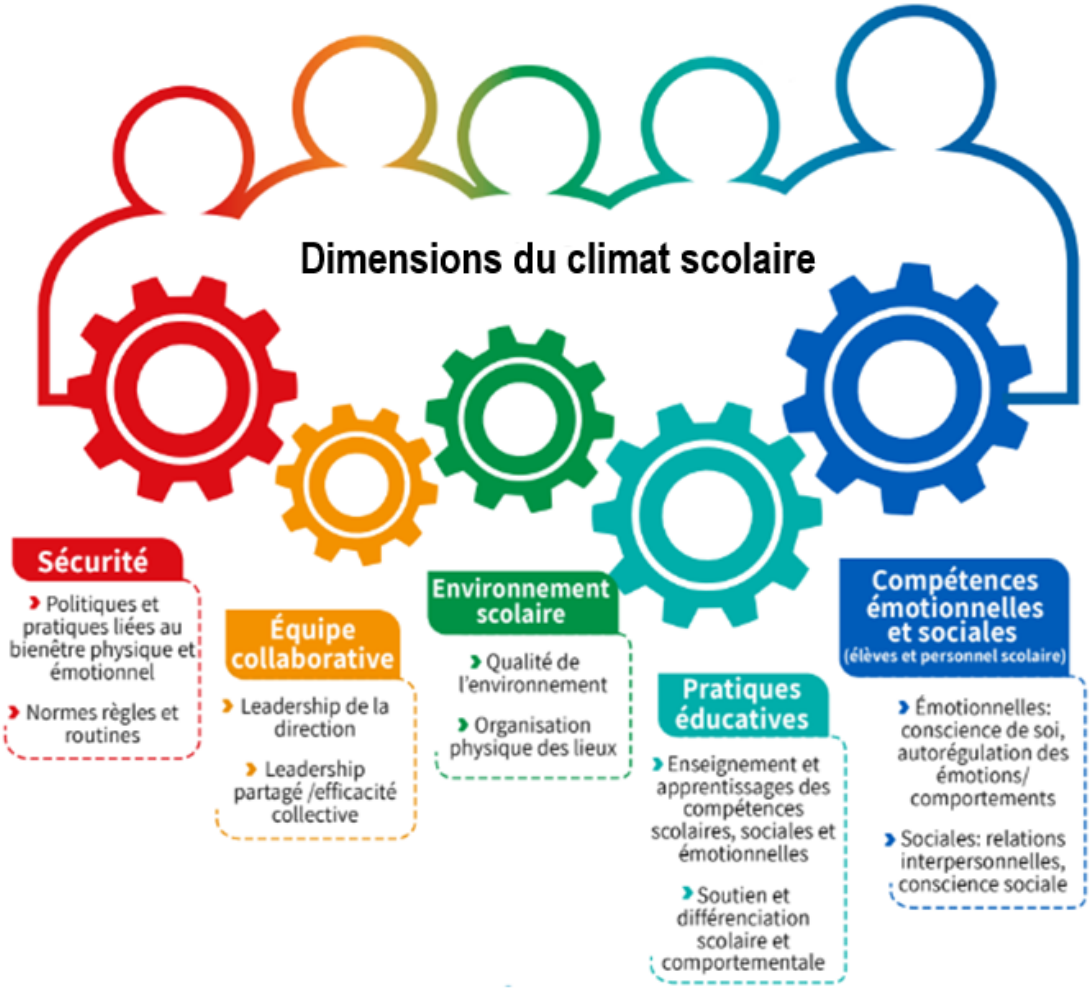


Pour en savoir plus sur les dimensions du climat scolaire

Informations complémentaires - climat scolaire

[8] UN CLIMAT SCOLAIRE BIENVEILLANT ET SÉCURITAIRE. 9 juin. 2020, https://www.violence-ecole.ulaval.ca/fichiers/site_chaire_cbeaumont_v2/documents/Actualites/CLIMAT_SCOLAIRE_ET_PANDEMIE.pdf.

# ANALYSE DE LA SITUATION

Le *Plan santé et bien-être* doit inclure une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence, mais il est indiqué de recueillir des données qui touchent les dimensions du climat scolaire, et plus particulièrement les compétences sociales et émotionnelles des élèves.

| | Outils utilisés pour faire le portrait | Année de passation |
|---|---|---|
| ☑ | *Questionnaire Santé et bien-être* (SEBE) | Printemps 2021<br>Automne 2022 |
| ☐ | *Questionnaires sur la sécurité et la violence à l'école* (QSVE-R) | |
| ☑ | *Questionnaire Sécurité à l'école : violence et intimidation* (SÉVI) | Automne 2019 |
| ☐ | Outils *Bonnes pratiques Santé et bien-être* | |
| ☐ | Questionnaire *Climat scolaire, violence et intimidation* (CVI) | |
| ☑ | Autres sources d'informations (direction d'école, conseil d'établissement, personnel scolaire, registres…) : Outil ÉKIPage et questionnaire ÉKIP pour les membres du personnel | |

**Brève description des constats qui ressortent suite à l'analyse de situation.**

## Constats du pavillon St-Germain

Portrait des répondants

| Niveau | Nombre de répondants |
|---|---|
| secondaire 1 | 319 |
| secondaire 2 | 195 |
| Total | 514 |

### Sécurité, violence et encadrement

**Forces du milieu**

- Les élèves se sentent en sécurité dans les classes.
- En grande majorité, les élèves ont de bonnes relations avec les adultes, sentent qu'ils les aident à bien réussir et appliquent les règles du code de vie.
- Les adultes interviennent lors de gestes de violence.
- Les adultes appliquent des règles très claires vs violence et intimidation.

🎯 **Zones de vulnérabilité**

- 27% des élèves trouvent que la surveillance n'est pas adéquate.
- Les corridors, les casiers, les toilettes et le transport pour se rendre à l'école sont des lieux où les élèves se sentent le moins en sécurité.
- Les trois formes de violence les plus subies sont verbales, physiques et sociales.
- Il y a une moins grande reconnaissance que les actions de violence psychologique (contrôle, critiques) ou de retransmission d'images intimes sont des indices de violence dans la relation amoureuse.

**Observations du milieu**

- Espace limité pour les déplacements dans les corridors.
- Enjeux différents pour les élèves issus de l'immigration (parcours migratoire).
- Barrière de la langue avec certains parents (enjeu de communication)

## Comportements prosociaux et Influences sociales

**Forces du milieu**

- Les élèves saisissent bien les notions relatives au consentement.

🎯 **Zones de vulnérabilité**

- Très peu d'élèves savent quoi faire devant des gestes de violence et bien que ces stratégies demeurent faibles, elles sont plus présentes dans les situations de cyberintimidation.
- Les garçons sont deux fois plus nombreux que les filles à considérer qu'un "oui" après avoir insisté est un consentement acceptable et que l'habillement est un indice valable pour savoir si la personne est intéressée à des rapprochements intimes. De plus, une hésitation est perçue comme un oui.
- 1/3 des élèves utilisent peu de stratégies pour s'affirmer.
- 1/3 des élèves appliquent peu de stratégies pour résoudre leurs conflits.

## Connaissance de soi

**Forces du milieu**

- Les trois sujets sur lesquels les élèves aimeraient le plus être informés à l'école sont :
    a. Le stress et l'anxiété (50% en secondaire 1), (54% en secondaire 2).
    b. Des moyens de prendre soin de moi (37% en secondaire 1), (42% en secondaire 2).
    c. La déprime, dépression (33% en secondaire 1 et 40% en secondaire 2).

🎯 **Zones de vulnérabilité**

- 39% ont de la difficulté à s'accepter, ont peu de raisons d'être fiers.
- 61% disent avoir des difficultés sur le plan de l'affirmation de soi (donner leur opinion et à exprimer comment ils se sentent).
- 28% disent ne pas avoir d'ami avec qui ils peuvent parler de leurs problèmes.

## Demande d'aide

**Forces du milieu**

- Les élèves savent reconnaître les situations urgentes qui requièrent une demande d'aide (suicide, violence, dépendances, ITSS, grossesse).
- Quand les élèves ont demandé de l'aide, la grande majorité en a reçu et est satisfaite.

🎯 **Zones de vulnérabilité**

- Lorsqu'il s'agit d'anxiété (inquiétudes excessives et difficiles à contrôler), 1/3 des élèves ne perçoivent pas qu'il est important ou urgent de demander de l'aide.

- Les élèves demandent de l'aide à l'école surtout lorsqu'il s'agit de l'aspect académique /climat scolaire (conflit, échec, injustice).
- 1 élève sur 5 dit qu'il n'a personne avec qui il se sent à l'aise de parler de ses problèmes personnels.
- 1 élève sur 5 se sent à l'aise de parler de ses problèmes personnels à un membre du personnel.

## Saines habitudes de vie

**Forces du milieu**

- La cafétéria scolaire est ouverte tous les matins pour les élèves pour le déjeuner.

**Zones de vulnérabilité**

- 1/8 élèves ne déjeunent jamais avant le premier cours.
- 38% des élèves ne dorment pas le nombre d'heures recommandées.
- La moitié des élèves ne pratique pas 60 minutes /jour d'activité physique 3 fois et plus par semaine.
- 46 % de nos élèves seulement utilisent des stratégies afin de gérer et connaître le temps d'utilisation des appareils électroniques.

## Engagement social

**Forces du milieu**

- 36% des élèves s'impliquent dans une équipe sportive.
- 80% des élèves nomment que l'on tient compte de leurs opinions pour les décisions importantes (activités spéciales, règles).
- 71% des élèves nomment que d'être impliqués dans un comité, un club ou une équipe sportive les aide à mieux se sentir à l'école.

**Zones de vulnérabilité**

- 37% des élèves nomment ne pas avoir suffisamment d'espace pour manger assis à une table, sur une chaise ou sur un banc.
- 32% des élèves nomment qu'il n'y a pas d'activité parascolaire variée qui leur plaît (le midi ou après l'école).

**Observation du milieu**

- Espace pour manger : cafétéria, café étudiant et en classe durant les périodes de récupération.

## Gestion des émotions et du stress

**Forces du milieu**

- 1 élève sur 2 aimerait en apprendre plus sur les techniques de respiration.
- 1 élève sur 3 aimerait en apprendre plus sur la méditation.
- 1 élève sur 5 aimerait en apprendre plus sur le yoga

**Zones de vulnérabilité**

- Les élèves connaissent peu de stratégies efficaces pour gérer le stress.
- Les élèves disent être stressés par les examens, les présentations orales, leur choix de carrière et le jugement des autres sur eux.

## Constats de pavillon Émile-Legault

Portrait des répondants

| Niveau | Nombre de répondants |
|---|---|
| secondaire 3 | 341 |
| secondaire 4 | 341 |
| secondaire 5 | 195 |
| Autres | 197 |
| Total | 1074 |

### Sécurité, violence et encadrement

**Forces du milieu**

- Les adultes appliquent des règlements très claires vs violence et intimidation.
- C'est dans la classe que les élèves se sentent le plus en sécurité.

**Zones de vulnérabilité**

- Les casiers, les corridors, les toilettes et le transport pour se rendre à l'école sont les lieux où les élèves se sentent le moins en sécurité.
- Il y a une moins grande reconnaissance que les actions de violence psychologique (contrôle, critiques) ou de retransmission d'images intimes sont des indices de violence dans la relation amoureuse.
- 30% des élèves trouvent que la surveillance n'est pas adéquate.

### Comportements prosociaux

**Zones de vulnérabilité**

- Les garçons sont deux fois plus nombreux que les filles à considérer qu'un "oui" après avoir insisté est un consentement acceptable et que l'habillement est un indice valable pour savoir si la personne est intéressée à des rapprochements intimes. De plus, une hésitation est perçue comme un "oui".
- 1/3 des élèves utilisent peu de stratégies pour s'affirmer.

### Connaissance de soi

**Zone de vulnérabilité**

63 % disent avoir des difficultés sur le plan de l'affirmation de soi (donner leur opinion et à exprimer comment ils se sentent).

### Demande d'aide

**Forces du milieu**

- Les élèves savent reconnaître les situations urgentes qui requièrent une demande d'aide (suicide, violence, dépendances, ITSS, grossesse).
- Quand les élèves ont demandé de l'aide, la grande majorité en a reçu et est satisfaite.

**Zones de vulnérabilité**

- Les élèves demandent de l'aide à l'école surtout lorsqu'il s'agit de l'aspect

académique / climat scolaire (conflits, échec, injustice). Lorsqu'il s'agit d'anxiété (inquiétudes excessives et difficiles à contrôler), 1/3 des élèves ne perçoivent pas qu'il est important ou urgent de demander de l'aide.
- Seulement 1 élève sur 5 se sent à l'aise de parler de ses problèmes personnels à un membre du personnel.
- 1 élève sur 5 dit qu'il n'a personne avec qui il se sent à l'aise de parler de ses problèmes personnels.

## Saines habitudes de vie

**Forces du milieu**
- Accès à différents services notamment la cafétéria le matin.
- Le bloc sportif est disponible le matin.

**Zones de vulnérabilité**
- 1/8 des élèves ne déjeunent jamais avant le premier cours.
- 41 % des élèves ne dorment pas le nombre d'heures recommandées.

## Engagement social

**Forces du milieu**
- 75% des élèves nomment que d'être impliqués dans un comité, un club ou une équipe sportive les aide à mieux se sentir à l'école.

**Zones de vulnérabilité**
- 35 % des élèves nomment ne pas avoir suffisamment d'espace pour manger assis (à une table, sur une chaise ou sur un banc).
- 45 % des élèves nomment que l'on ne tient pas compte de leur opinion pour les décisions importantes (ex.: activités spéciales, règles). (10% de plus que la moyenne du CSSMB)

## Gestion des émotions et du stress

**Zones de vulnérabilité**
- Les élèves disent être particulièrement stressés par :
  - les examens;
  - les présentations orales;
  - la transition vers le CEGEP;
  - leur choix de carrière;
  - le jugement des autres sur eux.
- Les élèves connaissent peu de stratégies efficaces pour gérer le stress.

# MESURES DE PRÉVENTION-PROMOTION

**Les mesures de prévention et promotion (PP) à privilégier sont celles qui :**

- contribuent à ce que les élèves et les membres du personnel se sentent bien et en sécurité;
- suscitent la meilleure collaboration possible entre les membres du personnel, les partenaires et la famille;
- permettent aux élèves d'apprendre dans un environnement qui leur offre les conditions favorables;
- alimentent le développement professionnel autour de pratiques éducatives efficaces;
- visent à ce que les élèves se développent sur tous les plans : cognitif, physique, social et émotionnel.[9]

*Rappel :* L'équipe de travail peut s'appuyer sur les outils suivants pour élaborer les mesures de prévention-promotion :

Site Santé et bien-être, climat scolaire et prévention de la violence  Outils *Bonnes pratiques Santé et bien-être*

## Pavillon Saint-Germain

| **Orientation 1** | **Accompagner les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et émotionnelles.** |
|---|---|
| **Objectif 1** | Favoriser le développement de la connaissance et l'affirmation de soi ainsi que l'adoption de stratégies reliées aux comportements prosociaux des élèves. |

| | Moyens (actions) | Sécurité | Équipe collaborative | Environnement scolaire | Pratiques éducatives | CSÉ élèves | CSÉ adultes | Clientèle ciblée | Résultats attendus | Indicateur | Ressources | Régulation Évaluation |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Transmettre et informer les élèves à qui se diriger vers les | ☐ | ☐ | ☑ | ☐ | ☑ | ☐ | Élèves | Augmentation de 3% des élèves se tournant vers les | Résultats Questionnaire-S BE-Q. # 20 | PNE<br>Surveillantes<br>TES | En cours |

[9] Inspiré de "Actions intégrées - ÉKIP : santé, bien-être et réussite éducative des ...." 23 févr.. 2023, https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/sante-bien-etre-jeunes/ekip/actions-integrees-favorisant-la-sante-le-bien-etre-et-la-reussite-educative-des-jeunes.

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | personnes-ressources pouvant les soutenir dans leur demande d'aide (santé mentale, persévérance scolaire, intimidation et violence, toxicomanie et l'éducation à la sexualité). | | | | | | | | adultes de l'école pour demander de l'aide lorsqu'ils vivent des problèmes personnels. (22.15%) | | Enseignants<br>Dépliant des services à l'école.<br>Approche SCP | |
| 2 | Enseigner aux élèves les bonnes pratiques dans l'utilisation des réseaux sociaux. | ☑ | ☑ | ☐ | ☐ | ☑ | ☐ | Élèves et les familles | Augmenter de 5% les stratégies d'utilisation des appareils électroniques, notamment sur le temps passé sur les écrans<br>Augmenter les stratégies d'actions lorsqu'on est témoins ou victime de cyberintimidation.<br>Diminuer de 2 % les cas de cyberintimidation | Résultats Questionnaire-S BE Q. # 7 et 8 | Maison Jean-Lapointe (ressource externe)<br>Offrir aux élèves un atelier de sensibilisation sur l'utilisation des appareils électroniques. | À recond… |
| 3 | Animer les ateliers du Programme Hors-Piste sur la gestion du stress et de l'anxiété. | ☐ | ☐ | ☑ | ☐ | ☑ | ☐ | Élève<br>sec 1 -2<br>CE1<br>CC1 | Augmentation de 2% des stratégies de gestion du stress chez les élèves.<br>Meilleure identification et régulation des émotions. | Résultats Questionnaire-S BE Q. # 37-38 t 50<br>*Gestion des émotions et du stress et la connaissance de soi.* | Service PNE<br>TES<br>Enseignants<br><br>Offrir aux jeunes des outils pour mieux gérer leur niveau de stress et d'anxiété. | À recond… |
| 4 | Enseigner aux élèves le consentement dans les relations amoureuses et dans la vie de tous les jours. | ☑ | ☐ | ☐ | ☐ | ☑ | ☐ | Élève sec 1 -2<br>CE1<br>CC1 | Permettre à tous les élèves de s'exprimer et de donner son opinion. | Résultats Questionnaire-S BE Q. #4<br>*Engagement social* | Animatrice à la vie étudiante<br>AVSEC<br>DIRECTION<br>Équipe-école | En cours |
| 5 | Nommer un élève par groupe-classe pour participer | ☑ | ☐ | ☑ | ☑ | ☐ | ☐ | Équipe-école | Augmentation de la demande d'aide et de | Résultats Questionnaire-S | 4R<br>Protocole école | À recond… |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | au conseil d'élèves. | | | | | | | | la satisfaction par rapport à l'aide reçu lorsque qu'un élève vient demander de l'aide | BE Q.<br>#21-30 | Protocole pensée suicidaire | |
| 6 | Enseigner les plans de leçon en septembre et en janvier pour enseigner le fonctionnement des règles de l'école. Transmettre des compétences relationnelles et sociales. Démarche d'équipe durant toute l'année scolaire. | ☑ | ☑ | ☑ | ☑ | ☑ | ☐ | Élève sec 1 -2<br>CE1<br>CC1<br>Équipe-école | Permettre à tous d'avoir un langage commun qui se rattache à nos trois valeurs de l'école : *sécurité, persévérance-autonomie, respect* | Résultats Questionnaire-S<br>BE Q.<br>-Sécurité, violence et encadrement<br>*-Comportements prosociaux*<br>*-Demande d'aide*<br>*-Engagement social* | Service PNE<br>TES<br>Équipe-école<br>Direction<br>Service SRE | En cours |
| 7 | Mettre en place le Programme Blues : sur la dépression (élève sélectionné par les enseignants, membre de l'équipe-école et un questionnaire identification des jeunes). | ☐ | ☑ | ☐ | ☑ | ☑ | ☐ | Élèves vulnérables et leur famille | Développer et augmenter, chez nos élèves plus vulnérables, des stratégies de gestion des émotions difficiles et la modification de la pensée négative. | Résultats Questionnaire-S<br>BE Q. # 50 et 19<br>*-Connaissance de soi*<br>*-Demande d'aide*<br>*-Gestion des émotions et du stress* | PNE<br>TS du CIUSSS<br>Soutenir et accompagner les jeunes dans un but de permettre aux élèves d'avoir des outils pour bien les aider au plan scolaire. | À recond… |

| Orientation 2 | Promouvoir des comportements sains et sécuritaires à l'école. |
|---|---|
| Objectif 1 | Augmenter le nombre d'élèves qui disent rarement ou jamais subir de la violence verbale, physique et sociale et favoriser le sentiment de sécurité à l'école dans différents lieux vulnérables. |

| | Moyens (actions) | Sécurité | Équipe collaborative | Environnement scolaire | Pratiques éducatives | CSÉ élèves | CSÉ adultes | Clientèle ciblée | Résultats attendu | Indicateur | Ressources | Régulation Évaluation |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Former et accompagner les adultes de l'école à comprendre et appliquer les différents protocoles d'intervention. | ☑ | ☑ | ☐ | ☑ | ☐ | ☑ | Équipe-école | Aisance d'intervention des adultes et augmentation des élèves qui disent avoir été aidé par un adulte. | Résultats Questionnaire-SBE Q. #21-30<br><br>Sentiment de sécurité et perception de l'encadrement. | Formation et accompagnement du personnel dans l'appropriation du :<br>-protocole-école<br>-protocole toxico<br>-intervention 100% | En cours |
| 2 | Enseigner aux élèves les moyens de venir dénoncer une situation d'intimidation ou de violence en tant que témoins ou victimes d'un geste | ☑ | ☐ | ☐ | ☐ | ☑ | ☐ | Élèves | Augmentation du nombre de signalement en cas de situation, augmentation des actions posées quand je suis témoins qui aide la situation | Résultats Questionnaire-SBE Q. 14 | Animer les plans de leçon relié aux comportements à adopter dans (déplacement dans les corridors, les casier, salle de bain, vestiaire) | À bonifier |
| 3 | Être proactifs dans nos suivis quant aux jeunes présentant une accumulation de gestes de violence et d'intimidation en formant adéquatement le personnel scolaire à utiliser le Baromètre. | ☑ | ☑ | ☐ | ☑ | ☐ | ☐ | Équipe-école | Permettre à l'ensemble des intervenants d'avoir une mise à jour des interventions auprès des jeunes du milieu. | Résultats Questionnaire-SBE Q. # 12 et 34 ( | Service PNE<br>TES<br>Équipe-école<br>Direction | En cours |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | Présenter aux intervenants en surveillance et les enseignants les 4 R. | ☑ | ☐ | ☑ | ☑ | ☐ | ☑ | Équipe-école | Pour bien intervenir devant les situations de moqueries et insultes entre les élèves. | Résultats Questionnaire-SBE Q. # 12 et 34 | Service PNE<br>TES<br>Équipe-école<br>Direction | À bonifier |
| 5 | Assurer une surveillance active et bienveillante dans les corridors, à la cafétéria, aux casiers, à la salle de bain durant les pauses, sur l'heure du midi et en fin de journée. | ☑ | ☑ | ☑ | ☑ | ☑ | ☐ | Équipe-école | Augmentation du sentiment de sécurité dans les zones plus vulnérables : Les corridors, les casiers, les toilettes | Résultats Questionnaire-SBE Q. # 6<br><br>*Sécurité, violence et encadrement* | Formation aux nouveaux membres du personnel en début d'année et rappel pour tous du plan de surveillance stratégique.<br>La présence de la direction sur le plancher durant les moments de surveillances. | En cours |
| 6 | Limiter les sorties de classe durant les heures de cours. | ☑ | ☑ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | Équipe-école et élèves | Augmenter le sentiment de sécurité des élèves durant les heures de cours | Résultats Questionnaire-SBE Q. # 6 | Les enseignants et les suppléants - gestion de classe | À reconduire |

# Pavillon Émile-Legault

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Orientation 1** | **Assurer un milieu de vie inclusif, rassurant, sécuritaire** | | | | | | | | | | | |
| **Objectif 1** | Augmenter le sentiment de sécurité dans les différents lieux où les élèves se disent être moins en sécurité (casiers, corridors et toilettes). | | | | | | | | | | | |
| | **Moyens (actions)** | Sécurité | Équipe collaborative | Environnement scolaire | Pratiques éducatives | CSÉ élèves | CSÉ adultes | **Clientèle ciblée** | **Résultats attendus** | **Indicateur** | **Ressources** | **Régulation Évaluation** |
| 1 | Assurer une surveillance bienveillante dans les aires communes (corridors, casiers, toilettes, etc.) | ☑ | ☑ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | Élèves | Augmenter de 3% le sentiment de sécurité à l'école<br><br>Maintenir ou augmenter le % relié à la perception de la surveillance dans l'école (70%). | Résultats Questionnaire-SBE-Q. # 6<br>Corridors (78%)<br>Casiers (75%)<br>Toilettes (74%)<br>Q. #5 (surveillance est adéquate) | Formation et rappel surveillance active et bienveillante aux nouveaux membres du personnel.<br>Diffusion du plan de surveillance stratégique et ajustement au besoin. | En cours |
| 2 | Intensifier la prévention en lien avec la violence sur les réseaux sociaux (situations de cyberintimidation et de sextage). | ☑ | ☑ | ☐ | ☑ | ☑ | ☑ | Élèves | -Augmenter les stratégies d'actions lorsqu'on est témoins ou victime de cyberintimidation.<br>-Diminuer de 2 % les cas de cyberintimidation. | Résultats Questionnaire-SBE Q. # 12<br><br>Cyberintimidation (18%)<br><br>Q. # 8 (augmentation de l'application des stratégies) | Atelier par l'agent sociocommunautaire<br>Formation sextage 2e intervenant | À recond… |
| 3 | Aménager les aires communes pour offrir plus de zones agréables pour les | ☐ | ☐ | ☑ | ☐ | ☐ | ☐ | Élèves | Augmenter le % (65 %) des élèves qui nomment avoir | Résultats Questionnaire-SBE Q. # 4 | Ressources matériels<br>Conseil d'élèves | À bonifier |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | élèves (ajout de places assises) | | | | | | | | suffisamment d'espace pour manger assis | et le bien-être à l'école en général | | |
| 4 | Offrir la formation *Intervention 100%* aux 1ers intervenants | ☑ | ☑ | ☐ | ☐ | ☐ | ☑ | Équipe-école | Augmentation de 5% des interventions lors de situations de violence et intimidation, notamment en lien avec la violence verbale (65%). | Résultats Questionnaire-S BE Q. #34 | SRE - formation continue Psychoéducatrices | À bonifier |
| 5 | Diffusion et application des différents protocoles d'intervention | ☑ | ☑ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | Équipe-école | Augmentation de la demande d'aide et de la satisfaction par rapport à l'aide reçu lorsque qu'un élève vient demander de l'aide | Résultats Questionnaire-S BE Q. #21-30 | 4R<br>Protocole école<br>Protocole pensée suicidaire | À recond… |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Orientation 2** | **Accompagner les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et émotionnelles (CSE).** | | | | | | | | | | |
| | **Objectif 1** | Favoriser le développement de la connaissance et l'affirmation de soi ainsi que l'adoption de stratégies reliées aux comportements prosociaux des élèves et des adultes. | | | | | | | | | | |
| | **Moyens (actions)** | Sécurité | Équipe collaborative | Environnement scolaire | Pratiques éducatives | CSÉ élèves | CSÉ adultes | **Clientèle ciblée** | **Résultats attendu** | **Indicateur** | **Ressources** | **Régulation Évaluation** |
| 1 | Sensibiliser les élèves à se | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☑ | ☐ | Élèves | Augmentation de 5 % | Résultats | Formation sur le lien | À reconduire |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | diriger vers les personnes-ressources pouvant les soutenir dans leur demande d'aide (santé mentale, persévérance scolaire, intimidation et violence, toxicomanie et l'éducation à la sexualité). | | | | | | | | des élèves se tournant vers les adultes de l'école pour demander de l'aide lorsqu'ils vivent des problèmes personnels. (18%) | Questionnaire-SBE Q. #21-30<br><br>Q. 20 | maître-élève<br>Site web Santé mentale St-Laurent<br>Professionnels et TES<br>Tournée de classe, boîte noire de demande d'aide | |
| 2 | Éduquer les élèves concernant les bonnes pratiques d'utilisation des réseaux sociaux. | ☑ | ☐ | ☐ | ☐ | ☑ | ☐ | Élèves | Comprendre sa responsabilité quant au respect des règles de vie en société et dans l'espace virtuel ainsi que les conséquences de leur non-respect pour soi et les autres. | Résultats Questionnaire-SBE Q. 7 | Agente sociocommunautaire<br>Atelier Maison Jean-Lapointe | À bonifier |
| 3 | Offrir des ateliers sur le consentement et relations amoureuses en éducation à la sexualité pour développer des stratégies d'affirmation, de respect de soi et de l'autre. | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☑ | ☐ | Élèves | Augmentation des stratégies d'affirmation de soi.<br>Diminution de l'écart (5%) entre les filles et les garçons relié à la compréhension des notions de consentement. | Résultats Questionnaire-SBE Q. # 9 (consentement)<br><br>Q.# 10 à 12 | CP ÉS<br>Gsite ÉS<br>ECR/CCQ<br>Infirmières<br>Pièces de théâtre prévues au calendrier<br>Atelier dépendance<br>-Atelier sexe et après bal | À reconduire |
| 4 | Mettre en place des actions concertées autour du code de vie éducatif. | ☑ | ☑ | ☐ | ☑ | ☑ | ☐ | Élèves | Augmentation de l'adoption des comportements attendus et diminution des interventions curatives | Suivis des comportements au local OASIS | Pavillon St-Germain<br>SRE<br>Nouveau comité climat scolaire | À bonifier |
| 5 | Offrir des ateliers de gestion des émotions et du stress pour les élèves. | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☑ | ☑ | Tous | Augmentation de 2% des stratégies de gestion du stress chez les élèves.<br><br>Meilleure identification et régulation des émotions. | Résultats Questionnaire-SBE Q. # 38 | -Surf ton stress<br>-Destress et progresse<br>-Présentation Guide SM Accueillir<br>-Midi activité pleine conscience | À reconduire |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | -Solidaire pour la santé mentale<br>-Atelier gestion stress pendant les examens | |
| 6 | Offrir des ateliers/activités pour favoriser le sentiment de bien-être des adultes. | ☐ | ☑ | ☐ | ☐ | ☐ | ☑ | Équipe-école | Augmentation du sentiment de bien-être au travail. | Nombre d'activités planifiées | -Atelier *Cultiver son bien-être*<br>-Activités de teambuilding | À bonifier |
| 7 | Donner une formation sur la civilité pour les adultes. | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☑ | Équipe-école | Augmentation des gestes de respect et de civilité entre les membres du personnel.<br>Diminution des situations d'incivilité. | Présence lors de l'atelier.<br>Nombres des situations d'incivilité. | Ressources humaines | À bonifier |
| 8 | Informer systématiquement les élèves des différentes offres d'activités parascolaires (vie scolaire). | ☐ | ☐ | ☑ | ☐ | ☐ | ☑ | Tous | - Augmentation de la présence d'élèves aux différentes activités.<br>- Augmentation de la satisfaction globale des élèves face à l'offre d'activités. | Résultats Questionnaire-SBE Q. #4 et #42 | Journal étudiant (Hebdo St-Laurent)<br>Code QR - Info élèves dans les zones des casiers.<br>Télévisions dans les aires communes. | À bonifier |
| 9 | Offrir des collations gratuites pour les élèves. | ☐ | ☐ | ☑ | ☐ | ☑ | ☐ | Élèves | Augmentation de 5 % des jeunes qui mangent avant le premier cours 3x et plus par semaine. (56%) | Résultats Questionnaire-SBE Q. #41 | Mesures d'aide alimentaire.<br>Offre et la diffusion du service. | À bonifier |
| 10 | Ajuster l'horaire de l'école. | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | Tous | Amélioration des habitudes de vie (déjeuner et sport le matin).<br>Diminution des constats de retard. | Résultats Questionnaire-SBE Q. #41<br>Nombre de constats de retard. | Changement de l'horaire.<br>Début des cours : 8h35.<br>Allonger la pause du matin de 5 min et réduire celle de l'après-midi. | En cours |

# INTERVENTION

## Modalités pour effectuer un signalement ou une plainte

Le *Plan Santé et bien-être* doit inclure les modalités applicables pour effectuer un **signalement** ou pour formuler une **plainte** concernant un acte d'intimidation ou de violence.

| Signalement | Plainte |
|---|---|
| Dénoncer une situation d'intimidation ou de violence dans le but de faire cesser la situation ou de recevoir de l'aide. Un signalement peut être fait par un élève victime, témoin, agresseur, un parent, un membre du personnel de l'école ou quelque autre personne. | Signification du mécontentement d'un ou de plusieurs élèves ou des parents quant aux services dispensés, reçus ou offerts, ou sur l'application d'un encadrement, d'un règlement, d'une procédure, d'un usage ou d'une pratique. |

| Pour signaler une situation à l'école | |
|---|---|
| **Élèves** | **Parents** |
| Entrer directement en contact avec<br>● la technicienne en éducation spécialisée (TES) de niveau.<br>ou<br>● la psychoéducatrice<br>ou<br>● avec la direction ou la direction adjointe.<br><br>Consultez le site internet/ Tes intervenants :<br>https://bienetresaintlaurent.com/en-parler/ | Veuillez communiquer avec les directions adjoint.es de niveau.<br><br>Consultez le site internet/ Direction :<br>https://ecolesaintlaurent.ca/direction/<br><br>Édifice Saint-Germain :<br>(514) 332-3190, poste 1043<br>Édifice Émile-Legault :<br>(514) 332-3190, poste 6094 |
| **Enseignant.e.s** | **Personnel de soutien** |
| En collaboration avec les intervenants impliqués, remplir la fiche de signalement disponible au secrétariat et la remettre à la direction adjointe de niveau. | En collaboration avec les intervenants impliqués, remplir la fiche de signalement disponible au secrétariat et la remettre à la direction adjointe de niveau. |

| Les surveillants | Partenaires de l'école<br>(chauffeurs d'autobus ou de berlines, bénévoles, entraîneur et autres partenaires) |
|---|---|
| En collaboration avec les intervenants impliqués, remplir la fiche de signalement disponible au secrétariat et la remettre à la direction adjointe de niveau. | Veuillez communiquer avec les directions adjoint.es de niveau.<br><br>Consultez le site internet/ Direction :<br>https://ecolesaintlaurent.ca/direction/<br><br>Édifice Saint-Germain :<br>(514) 332-3190, poste 1043<br>Édifice Émile-Legault :<br>(514) 332-3190, poste 6094 |

**En cas de harcèlement entre membres du personnel, se référer à la Politique visant à promouvoir la civilité et prévenir le harcèlement en milieu de travail.**

## Pour formuler une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à l'égard des services qu'il a reçus, qu'il reçoit, aurait dû recevoir ou requiert du CSSMB.
**Procédure en trois étapes**

**Étape 1 : s'adresser à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat**

- L'élève ou le parent qui souhaite déposer une plainte s'adresse d'abord à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat. La plainte peut être faite verbalement. Elle doit être traitée dans un délai de 10 jours ouvrables.

**Étape 2 : s'adresser à la personne responsable du traitement des plaintes**

- Si, au terme de l'étape 1, l'élève ou le parent est insatisfait ou que le traitement de la plainte n'est pas complété dans le délai prévu à la loi, il peut s'adresser à la personne responsable du traitement des plaintes désignée par le conseil d'administration du CSSMB. Cette étape peut se faire oralement.
- La plainte doit être traitée dans un délai de 15 jours ouvrables.

**Étape 3 : s'adresser au protecteur régional de l'élève**

- Si, au terme de l'étape 2, l'élève ou le parent demeure insatisfait ou que le traitement de la plainte n'est pas complété dans le délai prévu à la loi, il peut alors recourir au protecteur régional de l'élève affecté à sa région. L'élève ou le parent peut être assisté par le protecteur régional de l'élève pour la formulation écrite de sa plainte.
- Le protecteur régional de l'élève a 20 jours ouvrables pour terminer l'examen de la plainte et déterminer les conclusions. Le cas échéant, il formule les recommandations pertinentes au CSSMB.
- Le protecteur national de l'élève a quant à lui 5 jours ouvrables pour informer le protecteur régional de l'élève de son intention d'examiner la plainte. S'il décide d'examiner la plainte, il a alors 10 jours ouvrables pour en terminer l'examen et substituer, s'il le juge opportun, ses conclusions ou ses recommandations à celles du protecteur régional de l'élève.
- Le protecteur régional de l'élève informe par la suite la personne plaignante et le CSSMB des conclusions ainsi que des motifs sur lesquels elles s'appuient, de même que ses recommandations s'il y a lieu.
- Le CSSMB a 10 jours ouvrables pour informer la personne plaignante et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant son refus d'y donner suite.

*À noter qu'un protecteur régional de l'élève pourra examiner une plainte sans que les deux premières étapes n'aient été franchies, si:
1° il est d'avis que le respect de ces étapes n'est pas susceptible de corriger adéquatement la situation ou que le délai de traitement de la plainte aux étapes précédentes rend l'intervention du protecteur régional de l'élève inutile;
2° la plainte concerne un acte de violence à caractère sexuel.

## Fonctionnement lorsqu'une plainte est transmise à l'établissement par le Protecteur régional de l'élève.

Lorsque la plainte est transmise directement au protecteur régional de l'élève, la direction d'établissement en reçoit sans délai une copie. Dans ce cas, la direction d'établissement doit s'assurer que les actions prises sont conformes aux mesures identifiées dans le *Plan de santé et bien-être.* Le protecteur régional de l'élève assure le suivi des actions prises par l'établissement.

Pour en savoir plus sur le traitement des plaintes et le protecteur de l'élève

## Actions à prendre lorsqu'un acte est constaté

Le *Plan Santé et bien-être* doit inclure les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école, par quelque autre personne.

| Premiers intervenants | Deuxièmes intervenants |
|---|---|
| Ceux qui sont témoins ou informés d'un incident de violence ou d'intimidation.<br>*(ex.: enseignants, éducateurs, personnel de soutien)* | Ceux qui sont responsables du suivi des signalements.<br>*(ex.: directions, directions adjointes professionnels et TES)* |

| Responsabilités des premiers intervenants - Intervention 100% | |
|---|---|
| **RÉAGIR** | Intervenir « sur-le-champ » pour arrêter le comportement.<br>Nommer le comportement et l'impact possible.<br>Demander un changement de comportement. |
| **RASSURER** | Faire une vérification sommaire auprès de l'élève ciblé.<br>Assurer sa sécurité à court terme et réconforter la victime. |
| **RÉFÉRER** | En cas de violence et d'intimidation, appliquer les modalités prévues pour effectuer un signalement pour une évaluation approfondie par la personne responsable du suivi (deuxième intervenant) et consigner l'information selon les mécanismes prévus. |
| **REVOIR** | Faire un bref retour auprès de l'élève qui a vécu de la violence/intimidation. |

Les membres du personnel de l'école (enseignants, personnel de soutien, professionnels, service de garde et de surveillance des dîneurs) ont reçu la formation Intervention 100 % pour être prêts à intervenir immédiatement lorsqu'ils observent un comportement de violence chez un élève ou lorsqu'un élève ou un parent signale un incident de violence.

La formation Intervention 100 % aura lieu en 2023-2024.

Pour aller plus loin

## Responsabilités des deuxièmes intervenants

### Actions à mettre en place lors de situation d'intimidation et de violence

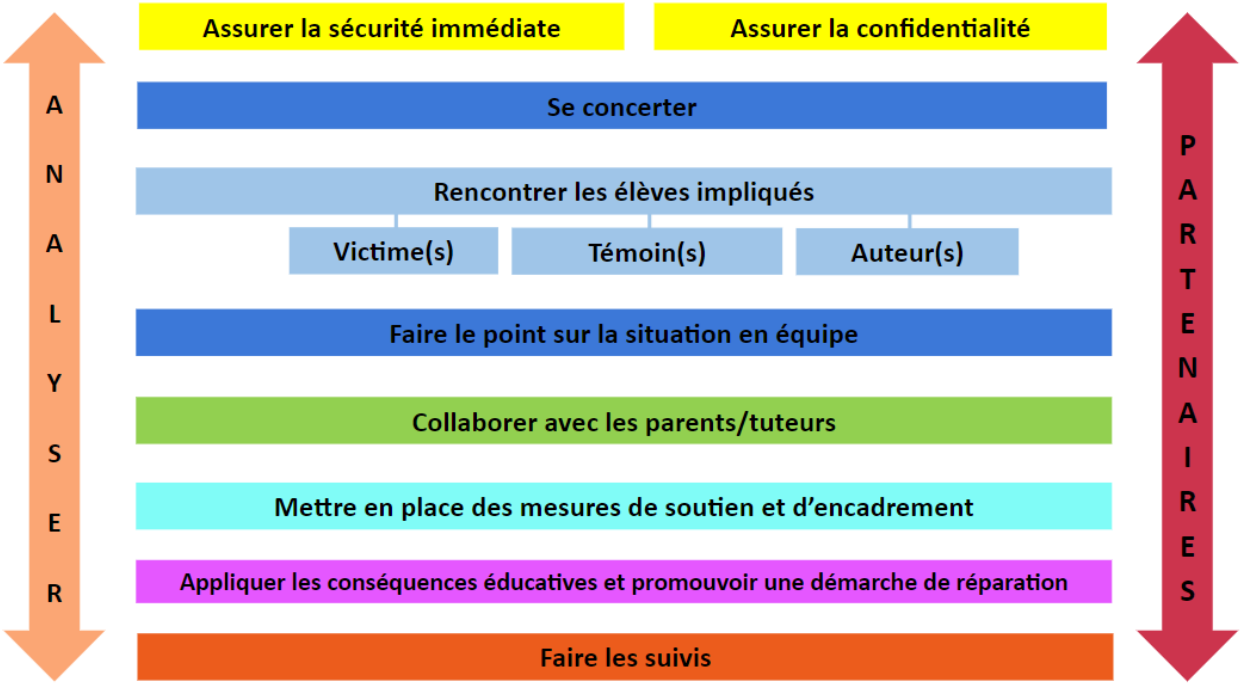


Les différentes actions n'ont pas d'ordre prédéfini et doivent être orchestrées en fonction de chacune des situations. La sécurité étant en tout temps la priorité.

| Procédures pour intervenir lors de situation de… | |
|---|---|
| Violence et intimidation | Polarisation sociale pouvant mener à la violence |

## Confidentialité et sécurité

Bien que déNONcer soit la bonne chose à faire pour faire cesser la situation et pour permettre aux personnes victimes, témoins et auteurs d'obtenir de l'aide, il se peut que cela occasionne un malaise chez la personne qui le fait. L'école s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver la confidentialité du signalement et veiller à la sécurité de tous.

Pour aller plus loin sur les moyens utilisés  Personnel scolaire

## Analyser

Chaque situation est unique et plusieurs aspects doivent être pris en compte dans l'analyse d'une situation d'intimidation et de violence : les actes posés, les élèves impliqués, le contexte, les effets engendrés sur les élèves et les répercussions sur le climat de l'école, etc. Une analyse judicieuse de la situation permet d'intervenir de manière plus efficace.

Personnel scolaire

## Se concerter

La direction d'école fait équipe avec le personnel scolaire chargé du suivi des signalements pour convenir de la séquence d'actions à mettre en place et se répartir les tâches.

Pour aller plus loin  Personnel scolaire

## Rencontrer les élèves impliqués

Prendre le temps de dialoguer avec les élèves impliqués (victimes, témoins ou auteurs, selon le contexte) permet de recueillir des informations facilitant l'analyse des événements et l'amorce d'un premier niveau de sensibilisation.

Pour aller plus loin  Personnel scolaire

## Faire le point sur la situation en équipe

Réunir les informations et convenir des prochaines actions à poser pour faire cesser le plus rapidement et efficacement possible les situations d'intimidation et de la violence.

Pour aller plus loin  Personnel scolaire

## Collaborer avec les parents/tuteurs

Les parents sont des partenaires précieux et il est important de faire équipe lorsque vient le temps d'agir pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence. Après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, la direction doit communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues (LIP, 96.12). Les parents et l'école doivent collaborer pour trouver les solutions qui conviennent le mieux à l'enfant.

Pour plus d'informations, que l'on soit parent d'un élève victime, témoin ou auteur

Personnel scolaire

## Mettre en place des mesures de soutien ou d'encadrement

Les mesures de soutien ou d'encadrement misent sur le développement des compétences sociales et émotionnelles des élèves impliqués de façon à prévenir la répétition d'un acte de violence ou d'intimidation et de rétablir le sentiment de sécurité.

Pour aller plus loin sur les moyens possibles Personnel scolaire

## Appliquer les conséquences éducatives et promouvoir une démarche réparation

En complément des mesures de soutien ou d'encadrement, il arrive que des conséquences soient imposées. L'application de ces dernières s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Pour aller plus loin Personnel scolaire

## Impliquer les partenaires

Plusieurs ressources du Centre de services sont mises à la disposition du personnel scolaire afin de lui fournir des renseignements et un éclairage complémentaire (Service des ressources éducatives, Service des affaires juridiques et corporatives, analystes, etc.). L'école peut également profiter de l'appui de plusieurs partenaires de la communauté et travailler de concert au bénéfice des élèves et de leurs familles.

| Ressources pour les élèves | Ressources pour les parents |
|---|---|
| Tel-jeunes : 1-800-263-2266<br>www.teljeunes.com<br><br>Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868<br>www.jeunessejecoute.ca | LigneParents : 1-800-361-5085<br>www.ligneparents.com<br><br>CIUSSS : CLSC de St-Laurent :<br>514-748-6400<br><br>SPVM : PDQ # 7 : 514-280-0107<br>https://spvm.qc.ca/ |

Pour plus d'informations, que l'on soit parent d'un élève victime, témoin ou auteur

Personnel scolaire

## Faire les suivis

Bien que des interventions de qualité aient été mises en place et que les élèves aient obtenu du soutien, il est malheureusement possible que des gestes se répètent. Au quotidien et par des suivis planifiés, l'ensemble du personnel doit veiller à ce que les interactions demeurent respectueuses en tout temps.

Pour aller plus loin Personnel scolaire

# VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Cette section fait suite à l'adoption de la Loi sur le protecteur national de l'élève le 31 mai 2022 et doit prévoir les éléments suivants :

1. des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel;
2. des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.
3. la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève.

| Violences à caractère sexuel | Agression sexuelle (abus sexuel) |
|---|---|
| Le terme « violences sexuelles » réfère à toutes formes de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité.<br>Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique[10].<br>Exemple de gestes de violences sexuelles (interdites et punies par la loi) sont :<br>● l'agression sexuelle (abus sexuel);<br>● le partage non consensuel d'images intimes (sextage);<br>● l'harcèlement sexuel;<br>● le leurre d'enfants par Internet;<br>● l'exploitation sexuelle;<br>● la prostitution juvénile ou le proxénétisme;<br>● l'extorsion (la sextorsion);<br>● la production, la distribution et la possession de pornographie juvénile. | On parle d'agression sexuelle lorsqu'on utilise certaines autres expressions telles que l'abus sexuel, le viol, les infractions sexuelles, les contacts sexuels, l'inceste, la prostitution et la pornographie juvénile.<br>Selon les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, il s'agit « d'un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage.<br>Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Cette définition s'applique, peu importe l'âge, le sexe, la culture, la religion et l'orientation sexuelle de la personne victime ou de l'agresseur sexuel, peu importe le type de geste à caractère sexuel posé et le lieu ou le milieu de vie dans lequel il a été fait, et quelle que soit la nature du lien existant entre la personne victime et l'agresseur sexuel »[11]. |

| Sextage |
|---|
| Le sextage est l'action d'envoyer un ou des sextos (textes, photographies ou vidéos sexuellement explicites) souvent à l'aide d'un téléphone portable. Dans le contexte de violences sexuelles, le terme sextage fait davantage référence à des situations problématiques associées à cette pratique, comme le partage non consensuel d'images intimes, la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. |

[10] *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.* RLRQ, c. P-22.1. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/version/lc/P-22.1?code=se:1&historique=20180202

[11] Gouvernement du Québec. (2001). Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-807-1.pdf

| 1. Formation en lien les violences sexuelles aux membres de la direction et au personnel de chaque établissement |
|---|
| • Les membres du personnel recevront la formation proposée par le MEQ dès qu'elle sera disponible. |

| 2. Mesures de sécurité mises en place pour contrer les violences à caractère sexuel |
|---|
| **Pour les deux pavillons :**<br>➔ Diffuser et s'approprier la procédure d'intervention pour les situations de violences sexuelles et de sextage.<br>➔ Mettre en place des contenus obligatoires en éducation à la sexualité pour les élèves.<br>➔ Former les 2e intervenants :<br>◆ *Entente multisectorielle* (formation disponible sur ENA par notre Centre de service);<br>◆ *Intimidation, la violence et les violences sexuelles* offerte par le Service des ressources éducatives;<br>◆ *Sextage* formation offerte par le Service des ressources éducatives et le SAJC.<br>➔ Formation *Intervention 100%, les 4R en contexte sportif* pour les enseignant.es d'éducation physique et à la santé concernant la prévention et l'intervention en contexte de violence/intimidation, de discrimination, de violences sexuelles et d'abus psychologiques.<br>➔ Présenter le *Guide pour les entraîneurs CSSMB.* |

| Procédure pour intervenir lors de situation de… | |
|---|---|
| Violences sexuelles | Sextage |

### 3. Faire un signalement ou une plainte concernant un acte à caractère sexuel

**Procédure habituelle :**

- En cas d'insatisfaction, l'élève et ses parents/tuteurs sont fortement encouragés à s'adresser à l'école.
- Si l'élève ou ses parents/tuteurs sont insatisfaits du traitement de la situation ou si l'école n'a pas traité la situation dans un délai de 10 jours ouvrables suivant sa réception, l'élève ou ses parents/tuteurs peuvent porter plainte à la personne responsable du traitement des plaintes.

**Dans le cas où il s'agit d'un acte de violence à caractère sexuel :**

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible pour toute personne d'effectuer un signalement en matière d'acte de violence à caractère sexuel commis à l'endroit d'un élève qui fréquente un établissement du CSSMB. Ce signalement peut ainsi être effectué auprès du protecteur régional de l'élève. Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève. Celui-ci prend toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que la confidentialité des renseignements permettant d'identifier une personne qui fait un signalement est préservée, sauf avec son consentement. Le protecteur régional de l'élève peut toutefois communiquer l'identité de cette personne au directeur de la protection de la jeunesse ou au corps de police concerné, s'il le juge requis.

- Une ligne téléphonique qui permet à un témoin ou à une victime de dénoncer toute situation d'inconduite sexuelle ou de violence dans les milieux scolaires est rendue disponible par le gouvernement.
    - Les personnes qui le souhaitent peuvent composer le 1 833 DÉNONCE (1 833 336-6623) de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi. La ligne comporte un système de boîte vocale disponible en tout temps.
    - Il est aussi possible de compléter un formulaire en ligne.

Pour en savoir plus sur le traitement des plaintes et le protecteur de l'élève